



COMITÉ TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à 14 heures 30, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Christian GROS, Président de la CCSC.

Outre le Président, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

GABERT Pierre	Vice-Président, Maire de Pernes les Fontaines - Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président, Maire d'Althen des Paluds - Titulaire
LE MEUR Bernard	Vice-Président, Althen des Paluds - Suppléant
BERNAL Henri	Vice-Président, Pernes les Fontaines - Suppléant
FERRARO Sylviane	Vice-Présidente, Sorgues – Suppléante
TORT Maryse	Conseillère Communautaire, Bédarrides - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
BERNARD Danièle	Titulaire (CGT)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GARCIA Stéphane	Vice-Président, Sorgues – Titulaire
EYDOUX Maryline	Vice-Présidente, déléguée au Personnel, Monteux - Titulaire
TORT Christian	Vice-Président, Maire de Bédarrides - Titulaire
DOLADILLE (TAURELLE) Valérie	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale
GUERINEAU Sylvie	Directrice des Ressources Humaines
MIKOLAJCSAK Grégory	Directeur des Services Techniques
LINAGE Murielle	Directrice Adjointe des Services Technique

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir constaté le respect des règles de quorum, Monsieur Christian GROS, Président, débute le Comité Technique.

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants des 2 collèges de désigner pour cette séance leur secrétaire respectif. Monsieur Michel TERRISSE se propose pour le collège des élus, et Monsieur Michel DINOLFO pour les représentants du personnel en qualité de secrétaire adjoint pour cette séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 20/05/2019

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des remarques.
Soumet au vote le compte-rendu du Comité Technique du 20 mai 2019.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

MISE EN PLACE DU CONTRAT GROUPE PREVOYANCE

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que Monsieur COSNARD, consultant pour la société ACE, en charge du dossier Assurance Prévoyance pour la CCSC, aura du retard suite à des perturbations sur le réseau ferroviaire. Et propose dans l'immédiat à l'assemblée de passer aux points suivants.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

- **Christian GROS, Président** : Demande aux représentants du personnel s'ils ont eu des retours des agents suite à l'assemblée générale du 05 septembre 2019.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Répond qu'elle a été beaucoup questionnée par les agents. Il en ressort qu'ils n'ont pas compris toutes les informations transmises lors de l'assemblée générale et que les fiches de poste ne sont pas à jour.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que lors de l'évaluation professionnelle, il est remis à chaque agent une enveloppe qui contient leur fiche de poste respective, la copie de l'évaluation de l'année précédente et un guide à l'usage des agents; c'est à ce moment-là que l'agent doit revoir sa fiche de poste avec son N+1. Aujourd'hui il est dit que les fiches de postes ne sont pas à jour, il faut quand même que les agents se responsabilisent et qu'ils lisent les documents qui leur sont remis, afin que leur fiche de poste puisse être actualisée.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Informe que cela est difficile lorsque l'agent et son responsable ne s'entendent pas.

- **Danielle BERNARD (CGT)** : Informe qu'il y a une différence entre la théorie et la pratique car les agents n'ont pas intégré l'importance de la fiche de poste. De plus tous les responsables n'évaluent pas de la même manière.
- **Christian GROS, Président** : Affirme qu'il y a une règle et qu'il n'est pas possible de faire du cas particulier. Informe qu'il faut former les évaluateurs pour qu'ils puissent évaluer de la même façon.
- **Sylvie GUERINEAU, DRH** : Annonce que les évaluateurs ont effectué la formation.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Précise que les agents ont compris qu'ils percevraient les 1200 €.
- **Christian GROS, Président** : Demande quels sont les agents qui ont compris cela.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Répond qu'il s'agit de certains agents.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle que le personnel connaît le montant maximum, et les règles instituées qui consistent à prendre en compte la présence et une note.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande si dans le cadre du CIA, le jour de carence va être enlevé ?
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que le jour de carence est fixé par la loi. Donc lorsqu'on est en maladie, un jour de carence est déduit de la paie.
- **Christian GROS, Président** : Précise que dans le cadre du calcul de la prime annuelle une tolérance est donnée pour certains types d'absences comme les accidents de travail, etc...
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Informe que suite à l'intervention du Président, il a été demandé par les agents un organigramme.
- **Christian GROS, Président** : Répond que l'organigramme sera transmis prochainement.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Précise que les tableaux n'étaient pas explicites pour les agents.
- **Christian GROS, Président** : Propose de transmettre un compte-rendu de l'assemblée générale avec les tableaux et de mettre un exemple théorique pour chaque cas. Précise également que le Conseil Communautaire a voté le RIFSEEP pour 2019 et a validé un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2019. Par contre pour 2020, il faudra de nouveau délibérer. Cela se fera certainement au Conseil du mois d'octobre.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande ce qui va être voté.



- **Christian GROS, Président** : Précise l'ouverture du CIA à tout le personnel, pour un montant maximum de 1200 € au vu d'un entretien professionnel et d'une implication personnelle.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande si cela sera figé dans le temps ?
- **Christian GROS, Président** : Informe que cela n'est pas figé et que ce sera recalculé chaque année. La délibération est d'ailleurs valable 1 an. Rappelle que l'IFSE est basée sur des critères objectifs.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Propose l'exemple d'un agent dit « historique » qui se casse la jambe et se retrouve en maladie ordinaire. Il n'aura donc pas de CIA et garde la compensation exceptionnelle. Il y a donc des inégalités.
- **Christian GROS, Président** : La compensation est vouée à disparaître et un jour les agents auront le même régime. La solution la plus simple était d'arriver à une harmonisation progressive.
- **Sébastien MARCELIN (UNSA)** : Sollicite les dates de versement.
- **Christian GROS, Président** : Informe que l'IFSE sera mensualisée et le CIA annuel. Les entretiens professionnels doivent être fait d'ici la fin de l'année et la note sera utilisée en 2020.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise qu'il est possible de verser une fois par an ou semestriellement comme en juin et novembre par exemple. Les agents doivent prendre en compte qu'il n'y aura pas de prime versée en février 2020.
- **Christian GROS, Président** : Informe que pour le calcul de la prime, les compteurs seront remis à zéro fin juin pour la présence/absence.

MISE EN PLACE DU CONTRAT GROUPE PREVOYANCE

- **Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Rappelle que depuis 2001 un décret permet aux collectivités de mettre en place des conventions pour 6 ans, qu'il est possible de proroger 1 an.
La couverture à titre principal concernera : le maintien du traitement et l'invalidité permanente.
La collectivité devra choisir entre une couverture à 100% ou non car elle sera fonction des cotisations.
Il sera possible à titre individuel de prendre des garanties supplémentaires comme par exemple le décès. Précise qu'il sera plus intéressant pour les agents de prendre des garanties supplémentaires les 6 premiers mois lors de la mise en place du contrat groupe car il n'y aura pas de contrôle médical. Les agents pourront y adhérer ou pas.
Il est prévu l'organisation de réunions d'information au personnel qui préciseront tous ces éléments.
Quant à la franchise, il s'agit dans la solution de base d'une franchise discontinuée cumulée sur une année.

Il est présenté aux membres du Comité Technique le rapport d'analyse de la consultation qui comprend 4 candidats pour une mise en place du 1^{er} janvier 2020. Les critères d'appréciation sont fonction du décret.

Il est fait lecture du rapport d'analyse et précisé les points obtenus et/ou retirés pour chaque candidat.

Il est précisé que Collecteam a profité des entretiens pour transmettre une nouvelle offre plus intéressante. Le cabinet en a donc informé les autres candidats et leur a demandé s'ils souhaitaient transmettre une nouvelle proposition ou s'ils conservaient la proposition déjà transmise. Collecteam propose donc un taux de 1.65 pour une couverture à 100% et 1.55 pour une couverture à 95%.

- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande que soit retenue une couverture à 100%.

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE L'EMPLOYEUR VOLET PREVOYANCE

L

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Les délégués du personnel ont demandé pourquoi le montant de la participation forfaitaire employeur de 12 € nets était minorée pour les agents en temps partiel ou non complet. Elle précise qu'il s'agit là d'établir une équité entre les agents en fonction de leur quotité de travail. Et informe que 17 agents sont concernés.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise qu'une erreur s'est glissée et que le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe correspond bien à la catégorie B.

ADDITIF AU REGLEMENT DE FORMATION

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des questions. Aucune remarque.

QUESTIONS DIVERSES

1 – **Absences enfants malades** :

- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande que, dans un esprit d'équité entre les agents historiques et transférés, les jours enfants malades ne soient pas décomptés de la prime.
- **Christian GROS, Président** : Précise que les absences pour enfants malades sont autorisées.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Souligne que la question est mal formulée. Il faut comprendre qu'il est demandé pour les agents historiques de ne pas décompter les jours enfants malades.



- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Affirme qu'il peut y avoir des jours enfants malades de complaisance. Il faut aussi penser que pendant que l'agent est absent le travail n'est pas fait ou fait par les collègues.
- **Christian GROS, Président** : Informe que dans l'évolution 2020, lors de l'entretien professionnel, les agents seront évalués de la même façon. Les jours pour enfants malades seront décomptés pour le CIA pour tous. Il y aura donc une équité.

2 – CHSCT :

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que la formation des représentants du personnel au CHSCT a eu lieu en juin dernier. Informe qu'il était attendu le retour de Madame Maryline EYDOUX, qui préside le CHSCT, pour fixer une date.

3 – Vacataires :

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que le 16/08/2019 est un jour non travaillé. Les vacataires qui n'ont pas travaillé ce jour là auront une retenue d'un jour sur leur paye. Les vacataires qui ont travaillé seront rémunérés normalement.

4 – Changement d'horaires pour le service espaces verts à Sorgues :

- **Murielle LINAGE, Directrice Adjointe des Services Techniques** : Comme précisé sur le règlement intérieur qui a été vu en Comité Technique du 08/02/2018, les horaires sont adaptables selon le temps et la chaleur. Il y a donc eu changement d'horaires mais pas que pour le service espaces verts.
- **Christian GROS, Président** : Tiens à souligner que le travail qui a été fait est une grande évolution sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 43.

Michel TERRISSE
Vice-Président de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat

Michel DINOLFO
Représentant du Personnel